

N° 681/FA/FD/2018

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 03 FEVRIER 2018 A CARCASSONNE

Présents : Mathieu Khedimi, Marc Palanques, Jacques Jorda, Daniel Guinguet, Marie Maignot, Philippe Arcens, Jean-Christophe Vergeynst, Jérôme Rougé, Vincent Blériot, Xavier Fabre, Christophe Ruidavets, Fabienne Albert, Valérie Dumontet, Laurent Moreno, Eric Vergniol, Georges Raillon.

Excusés : Nadine Escande, Marie-Thérèse Sanchez Schmidt, Régis Osmont, Romain Bouniol, Delphine Lacoste, Xavier Vasson, Christian Valéro, Michel Jourdan, Patrice Rodriguez.

Secrétaire de séance : Anne Lheuillet.

1. Présentation des nouveaux élus au CODIR

Le Président annonce les noms des nouveaux élus au CODIR : Marie Maignot, Jérôme Rougé, Romain Bouniol et Delphine Lacoste.

Delphine Lacoste Présidera la commission féminine dans laquelle elle œuvre déjà.

Marie Maignot est nommée Trésorière de la FFR XIII.

Jérôme Rougé continue à œuvrer à la CNJ.

Bouniol Romain entre à la commission réglementation et développement et devient Président de la commission réglementation.

2. Saisine du CNOSF par Mr Osmont et Audabram

Le CNOSF a débouté Mr Audabram de son action en conciliation.

3. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 7 octobre 2017

Le PV du comité directeur du 7 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

4. Proposition de modification des Instructions Financières

Voté à l'unanimité.

Le vote tardif des instructions financières n'aura pas d'incidence sur les clubs car aucune sanction financière (hormis celles des cartons jaunes et cartons rouges sur les clubs) n'a été donnée.

5. Proposition de modifications des Règlements Généraux

Les modifications des Règlements Généraux concernent essentiellement une mise en conformité des textes avec les différents règlements de la Fédération.

Voté à l'unanimité.

6. Rémunération du Président

Le CODIR avait voté à l'unanimité le principe de rémunération du Président lors du Comité Directeur du 4 mars 2017.

Les clubs ont voté à une large majorité la rémunération du Président lors de l'Assemblée Générale du 2 septembre 2018.

Le niveau et les conditions de rémunération doivent être fixés hors de la présence du Président par le Comité Directeur de la Fédération.

Le Président de la Fédération sort de la salle pendant cette délibération.

Le Comité Directeur doit voter :

- le montant de la rémunération : le SMIC voté à l'unanimité.
- la fréquence de versement de la rémunération : rémunération mensuelle votée à l'unanimité.
- la durée de la rémunération : l'intégralité du mandat voté à l'unanimité.

La rémunération est versée en contrepartie de l'exercice effectif du mandat de président. Elle comprendra tout avantage ou octroi d'avantage, à savoir : salaires, honoraires, avantages en nature, indemnités cadeaux, remboursement de frais, pour lequel le dirigeant ne peut justifier qu'ils ont été réalisés dans l'intérêt de l'objet social de la fédération.

Concernant les frais de déplacement, le Président dans le rôle d'exemplarité qu'il s'est imposé depuis le début de sa mandature par rapport à la situation financière de la Fédération, continuera à prendre en charge ses frais de déplacement en voiture, frais d'autoroute et de téléphone, exception faite des frais de déplacement en avion sur Paris ou à l'étranger ainsi que tous les frais inhérents à ces déplacements (taxis, restaurants et hôtel).

Tous les frais de restauration liés aux réunions de travail de la Fédération (BF, BE, CODIR, etc ...) ainsi que les frais de réception concernant notamment les relations avec les partenaires seront pris en charge par la Fédération.

Cet engagement du Président restera effectif jusqu'à ce qu'il soit décidé en CODIR un retour à une rémunération des frais pour les élus.

Cette information sera notifiée au Commissaire aux Comptes (cf. BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20).

7. Création du Club France

Le Président a proposé la création d'un club France des partenaires pour trouver des fonds qui seront investis dans la préparation et le fonctionnement de toutes les équipes de France. Cette association sera affiliée à la Fédération.

Les membres du CODIR présents donnent leur accord au Président pour qu'il continue à travailler sur ce projet.

8. Intervention des présidents de Départements

➔ Département Haut Niveau

*Bilan Australie WCRL :

➔ Le bilan financier de la coupe du monde s'élève en investissement pour la Fédération à 67 515 € correspondants au défraiement journalier des joueurs et du staff (coachs et kinés).

➔ Le DTN étant absent pour raison de santé, le bilan sportif sera présenté lors du prochain comité directeur.

*Championnat universitaire et scolaire : Emmanuel Fauvel et Patrice Rodriguez ont travaillé sur ces dossiers, ils ont établi un championnat pour 2019 afin de lancer les universités de Toulouse, Montpellier, Lyon, Bordeaux et Aix Marseille.

*Organisation arbitrage : Mohamed Drizza est à la tête de cette organisation. Patrick Pedrazzani est en charge de ce dossier. Aurélien Cologni travaille aussi avec eux. Les entraîneurs d'Elite seront convoqués avec les arbitres pour un stage.

*Organisation XIII Fauteuil : Laurent Dupuy est le cadre technique référent.

*Organisation Féminines : Delphine Lacoste devient la présidente de la commission et Audrey Zitter est la cadre technique dédiée à cette section.

*Plan de Performance Fédéral (PPF) : il a été présenté par le président et le DTN au ministère et il a été validé.

*Point sur les candidatures de l'encadrement des Equipes de France : les candidatures sont remontées, les candidats seront reçus et les staffs seront arrêtés à la mi-mars.

*Compétitions : Daniel Guinguet passe en revue les différentes compétitions des différentes catégories et fait un point à date.

➔ Département Réglementation et développement

Vincent Blériot revient sur la première réunion de travail concernant les Règlements Généraux.

Il est à noter la bonne participation des comités et ligues, on peut regretter le peu d'investissement des clubs.

Deux autres réunions sont prévues pour continuer à travailler : le 24 mars et le 19 mai.

Le Président du Département Réglementation énonce les projets 2018 : création du Club France, Réforme des RG, journée de formation des dirigeants (aspects juridiques, conseils subventions, comptable...) et le guide du dirigeant à réactualiser.

Le projet des paris sportifs devrait être repris au cours de la saison 2018-2019.

Le président de la commission Développement Mr Ruidavets annonce l'organisation d'un TOUCH (tournoi fédéral) les 2 et 3 juin 2018.

➔ Département médical

Retour sur la réunion de la commission médicale qui a eu lieu le 27 janvier 2018.

Xavier Fabre a toujours beaucoup de difficultés à rassembler les forces et à mobiliser sur le terrain.

Quelques projets comme celui sur les plans de secours sont en stand-by parce qu'il y a peu de réponse des clubs.

Une formation premiers secours a eu lieu en Rhône Alpes, elle a été assurée par Xavier Fabre qui assurera les formations pour le Sud-Est.

Un médecin bénévole le Dr Brunet prendra en charge la relation sur le Sud-Ouest.

Un staff médical complet a été désigné pour chaque équipe de France : 1 médecin, 1 kiné et 1 ostéo.

Xavier Fabre travaille sur une procédure à mettre en place pour le sur-classement des J1 en sénior.

➔ Département CNJ :

Les comités ont repris la maîtrise de la distribution des ballons aux clubs.

Pour l'année prochaine il serait bon d'avoir le listing des dates des remises avant pour pouvoir y associer des internationaux lors des remises.

La dernière réunion qui date du 13 janvier s'est très bien passée.

L'année prochaine, la remise des ballons aura lieu au mois d'octobre accompagnée du livret d'accueil aux familles et du livret de compétences aux Éducateurs.

Le président demande que ces deux livrets (d'accueil et de compétences) soient aboutis pour le mois de juin 2018.

Il devient important de rappeler la philosophie de l'opération.

Ce ballon est un outil d'apprentissage pour les enfants. Chaque enfant doit venir avec à l'entraînement afin de pouvoir s'échauffer avec son propre ballon, avant le travail en équipe qui leur apprendra à partager **Tous** le même ballon.

Le Président demande à Georges Raillon, Eric Vergniol et Jérôme Rougé de réfléchir à la notion de « Parrainage », ne pourrait-on pas imaginer de doter un jeune licencié qui aurait amené un ou plusieurs autres joueurs au rugby à XIII.

9. Services civiques

Il est proposé le renouvellement de l'agrément de services civiques, le présent agrément prend fin fin mars 2018.

Voté à l'unanimité.

10. Dates et lieux des finales

La finale de la Coupe de France aura lieu le 10 juin 2018, le lieu reste à définir.

La finale du championnat de France aura lieu le 30 juin 2018 ou le 7 juillet 2018.

Le président travaille à faire téléviser les deux finales.

Les ½ finales de coupe de France auront lieu sur terrain neutre.

11. Date et lieu du Congrès

Le Congrès se déroulera les 9 et 10 juin au Barcarès.

Le 9 juin sera organisée la soirée des XIII d'Or qui permettra de récompenser les Lauréats de la saison. Pour cette occasion un trophée spécial est en cours de réalisation.

Questions diverses :

- Planification des dates de BE (le 24 mars après-midi et le 5 mai) et de CODIR (le 7 avril)
- Le CODIR valide Mr José Rainier comme membre de la commission de discipline de la LER. A l'unanimité.
- Le Président présente le concept sur lequel il travaille qui est de celui de créer une centrale d'achat pour permettre aux clubs de pouvoir s'équiper à des tarifs préférentiels. S'agissant d'un projet qui nécessitera beaucoup de travail, le Président demande aux Membres du CODIR s'ils jugent cela opportun. A l'unanimité, les Membres du CODIR autorisent le Président à continuer à travailler sur ce dossier.
- FFR XIII TV : 20 matchs seront télévisés : 17 matchs d'Elite 1 et les finales d'Elite 2, des Féminines et du XIII Fauteuil.

Le Président,

Marc PALANQUES

La Secrétaire Générale,

Fabienne ALBERT